

CONDITIONS DE BANQUE 2023 APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES ENTREPRISES ET ONG

(Tarif en vigueur au 5 janvier 2023 en F CFA HT)



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP

I - CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE

1.1	Conditions d'ouverture de compte	
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	
1.1.1.1	Dépôts à terme sociétés, ONG et associations	Gratuit
1.1.1.2	Compte d'instrument financier - à décliner par type d'instruments	Gratuit
1.1.1.3	Compte courant	Gratuit
1.1.1.4	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes	
1.1.1.4.1	Associations	100 000
1.1.1.4.2	Entreprises individuelles	100 000
1.1.1.4.3	S.A.R.L	250 000
1.1.1.4.4	S.A	250 000
1.1.1.4.5	Dépôt à terme	Confère nos conditions DAT
1.1.1.5	Autres types de comptes	NA
1.1.1.6	Assurance décès accidentel associé au compte courant	NC
1.2	Conditions de clôture de compte	
1.2.1	Dépôt à terme sociétés, ONG et associations	Gratuit
1.2.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	Gratuit
1.2.3	Compte courant (Société et Entreprise individuelle)	Gratuit
1.2.4	Lettre de clôture juridique	15 000 HT
1.2.5	Autres types de clôture comptes	Gratuit

II - SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1	Gestion de compte	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	
2.1.1.2	Commission de plus fort découvert	0,15% HT
2.1.1.3	Commission de mouvement débit sur compte courant	
2.1.1.3.1	De 0 à 50 millions	0,075% minimum 3 000 HT
2.1.1.3.2	Supérieur à 50 millions	0,04% min 3 000 HT
2.1.1.4	Commission de dépassement sur compte autorisé (à prélever par opération)	0,15% min 15 000 HT
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte non autorisé (à prélever par opération)	0,15% min 15 000 HT
2.1.1.6	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	
2.1.1.6.1	Comptes d'associations	2 500 HT
2.1.1.6.2	Comptes courants ordinaires, TPE (Chiffre d'Affaires inférieur à 30 millions)	3 000 HT
2.1.1.6.3	Comptes courants ordinaires, professions libérales	5 000 HT
2.1.1.6.4	Compte courant ordinaire, entreprise individuelle (Chiffre d'Affaires supérieur ou égale à 30 millions)	9 000 HT
2.1.1.6.5	SARL	10 000 HT
2.1.1.6.6	Sociétés d'Etat et SA	12 500 HT
2.1.1.6.7	Pack Business	9 000 HT
2.1.1.7	Arrêté de compte	Σ(Frais de tenue de compte + intérêts débiteurs et commissions)
2.1.2	Relevé d'identité Bancaire (RIB)	Gratuit
2.1.2.1	Relevés de compte	Gratuit
2.1.2.2	Mensuel	Gratuit
2.1.2.3	À la demande (mois en cours)	Gratuit
2.1.2.4	Autre période (tarif par mois)	2 000 HT
2.1.3	Attestations bancaires	
2.1.3.1	Attestation de solde	10 000 HT
2.1.3.2	Attestation de non engagement	50 000 HT
2.1.3.3	Autres types d'attestations bancaires	
2.1.3.3.1	Attestation de bonne collaboration	75 000 HT
2.1.3.3.2	Attestation de capacité financière sans montant	75 000 HT
2.1.3.3.3	Attestation de capacité financière avec montant	75 000 HT
2.1.3.3.4	Attestation de capacité financière modèle proposé par le client approuvé	100 000 HT
2.1.3.3.5	Attestation de capacité financière Express	150 000 HT
2.1.3.3.6	Attestation d'ordre de virement à l'étranger	75 000 HT
2.1.3.3.7	Attestation de versement	10 000 HT
2.1.3.3.8	Attestation de compte	10 000 HT
2.1.3.3.9	Certificat de non paiement	10 000 HT
2.1.3.3.10	Attestation de virement irrévocable	6 000 HT
2.1.3.3.11	Attestation de remboursement anticipé	7 500 HT
2.1.3.3.12	Attestation d'engagement	50 000 HT
2.1.3.3.13	Attestation de clôture	20 000 HT

2.1.3.3.14	Document bancaire avec hologramme	5 000 HT
2.1.3.3.15	Attestation de ligne de crédit	
2.1.3.3.15.1	1 à 20 000 000	50 000 HT
2.1.3.3.15.2	20 000 000 à 50 000 000	0,3% Minimum 150 000 HT
2.1.3.3.15.3	50 000 000 à 200 000 000	0,25% Minimum 200 000 HT
2.1.3.3.15.4	Supérieur à 200 000 000	0,20 % Minimum 300 000 HT
2.1.3.3.15.6	Attestation de non engagement sur marché	20 000 HT
2.1.3.3.15.7	Frais de notification de ligne de crédit	50 000 HT
2.1.4	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	50 HT
2.1.5	Frais pour procuration	10 000 HT
2.1.6	Conditions créditrices	
2.1.6.1	Produits d'épargne	3,5% HT
2.1.6.2	Autres dépôts	
2.1.6.2.1	Epargne élite	4,35% HT
2.1.6.3	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et comptes à terme	
2.1.6.3.1	Supérieur à 10 000 000	Négociables sur la durée et le montant
2.1.6.4	Autres types de conditions créditrices	
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.1.2	Lettre-chèques	Tarif imprimeur
2.2.1.1.3	Chèques de banque sur place	Gratuit
2.2.1.1.4	Chèques de banque UEMOA	30 000 HT
2.2.1.1.5	Chèques de banque en devises (minimum et maximum)	Idem conditions des transferts émis
2.2.1.2	Certification de chèque	0,1% minimum 15 000 HT, maximum 50 000 HT
2.2.1.3	Frais pour annulation chèque de banque	NA
2.2.1.4	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	10 000 HT par feuillet, maximum 20 000 HT
2.2.1.5	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	10 000 HT par feuillet, maximum 20 000 HT
2.2.1.6	Frais de destruction de chéquier	5 000 HT
2.2.1.7	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou insuffisance de provision	10 500 HT
2.2.1.8	Forfait chèque impayé < à montant à préciser	NC
2.2.1.9	Expédition de chéquier à domicile (pli simple)	Frais coursier
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (pli recommandé)	Frais coursier
2.2.1.11	Frais sur chèques impayés hors UEMOA	40 000 HT
2.2.1.12	Assurance perte et vol de moyens de paiement	NC
2.2.1.13	Encaissement de chèques	
2.2.1.13.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Gratuit
2.2.1.13.2	Encaissement de chèques hors l'UEMOA	Cf. Tarifs opérations avec l'étranger
2.2.2	Cartes bancaires	
2.2.2.1	Renouvellement/cotisation annuelle	
2.2.2.1.1	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	10 000 HT pour les clients hors package
2.2.2.1.1.1	Coûts des retraits aux GAB de la banque du client	Gratuit
2.2.2.1.1.2	Coût des retraits aux GAB des confrères de la zone UEMOA	427 HT
2.2.2.1.1.3	Consultation de solde	
2.2.2.1.1.3.1	DAB BOA	Gratuit
2.2.2.1.1.3.2	DAB autres filiales BOA UEMOA	100 HT
2.2.2.1.1.3.3	Autres banques UEMOA	200 HT
2.2.2.1.1.4	Mini relevé	200 HT
2.2.2.1.1.5	Frais de gestion mensuels	NC
2.2.2.1.1.6	Frais annuels	NC
2.2.2.1.2	Carte interbancaire internationale (avec VISA ou Mastercard)	
2.2.2.1.2.1	Renouvellement Carte VISA ELITE	25 641 HT
2.2.2.1.2.2	Renouvellement Carte VISA BLEUE	20 513 HT
2.2.2.1.2.3	Carte prépayée VISA VERTE	8 547 HT
2.2.2.1.2.4	Renouvellement Carte VISA GOLD	60 000 HT
2.2.2.1.2.5	Renouvellement Carte VISA PLATINIUM	120 000 HT
2.2.2.2	Delivrance de carte additionnelle (à délivrer par type)	
2.2.2.2.1	Carte privative	10 000 HT
2.2.2.2.2	Carte VISA ELITE	25 641 HT

CONDITIONS DE BANQUE 2023 APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES ENTREPRISES ET ONG

(Tarif en vigueur au 5 janvier 2023 en F CFA HT)



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP

2.2.2.2.3	Carte VISA BLEUE	20 513 HT
2.2.2.2.4	CARTE PREPAYEE CARTE VERTE	8 547 HT
2.2.2.2.5	Carte VISA GOLD	60 000 HT
2.2.2.2.6	Carte VISA PLATINIUM	120 000 HT
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	10 000 HT uniquement sur nos cartes privatives
2.2.2.4	Frais de refection de carte (sauf défectuosité)	10 000 HT
2.2.2.5	Réédition du code confidentiel	5 000 HT
2.2.2.5.1	Réédition du code confidentiel carte verte	5 000 HT
2.2.2.5.2	Déchargement de carte visa verte	5 000 HT
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement plafond	1 500 HT
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client perte ou vol	5 000 HT
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif particulier	Gratuit
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	Gratuit
2.2.2.9	Modification de contrat (carte et plafond, ...)	1 500 HT
2.2.2.10	Expédition à domicile (Frais d'envoi minimum)	Frais du coursier
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	5 000 HT
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes par type de carte	NC
2.2.2.13	Prestations services Monétique (consultation/édition de solde, consultation/édition de solde historique)	
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les DAB	
2.2.2.13.1.1	DAB de la banque du client	Gratuit
2.2.2.13.1.2	DAB autres banques locales (GIM UEMOA)	Gratuit
2.2.2.13.1.3	DAB dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	
2.2.2.13.1.3.1	Filiales BOA	400 HT
2.2.2.13.1.3.2	Autres banques	427 HT
2.2.2.13.1.3	DAB hors zone UEMOA (GIM UEMOA)	2,5% + 2 000 HT
2.2.2.13.2	Services accessibles via les DAB	
2.2.2.13.2.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	Gratuit
2.2.2.13.2.2	Consultation/édition d'historique de solde	
2.2.2.13.2.2.1	Filiales BOA	100 HT
2.2.2.13.2.2.2	Autres banque UEMOA	200 HT
2.2.2.14	Paielements	
2.2.2.14.1	Dans la zone UEMOA	Gratuit
2.2.2.14.2	Hors zone UEMOA	2,5% + 2 000 HT
2.2.3	Virements et Prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte)	Gratuit
2.2.3.1.2	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	
2.2.3.1.2.1	Un seul bénéficiaire	
	• de 1 à 5 000 000	3 500 HT
	• au-delà de 5 000 000	6 000 HT
2.2.3.1.2.2	Plusieurs bénéficiaires	
	• 2 à 20 bénéficiaires	4 500 HT
	• 21 à 50 bénéficiaires	7 500 HT
	• au-delà de 50 bénéficiaires	15 000 HT
2.2.3.1.3	Virement entre agences en faveur d'un tiers	Gratuit
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	
2.2.3.1.5.1	Flash (de BOA à BOA)	
2.2.3.1.5.1.1	De 0 à 1 000 000	5 000 HT
2.2.3.1.5.1.2	De 1000 000 à 5 000 000	7 500 HT
2.2.3.1.5.1.3	Supérieur à 5 000 000	25 000 HT
2.2.3.1.5.2	Autres banques de l'UEMOA hors groupe BOA	
2.2.3.1.5.2.1	De 0 à 1 000 000	17 000 HT
2.2.3.1.5.2.2	De 1 000 000 à 5 000 000	21 000 HT
2.2.3.1.5.2.3	Supérieur à 5 000 000	30 000 HT
2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux	Gratuit
2.2.3.1.7	Mise en place de Virement Permanent local ou autre	
2.2.3.1.7.1	Ouverture du dossier	1 500 HT
2.2.3.1.7.2	Exécution de l'opération	Gratuit
2.2.3.1.8	Remise de virement (support télétransmission)	10 000 HT
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	5 000 HT
2.2.3.2	Prélèvements	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de Prélèvement	
2.2.3.2.1.1	Ouverture du dossier	Gratuit
2.2.3.2.1.2	Exécution des opérations	Gratuit

2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	Gratuit
2.2.3.2.3	Emission d'un prélèvement par une entreprise	Gratuit
2.2.3.2.4	Paielement d'un Prélèvement	Gratuit
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Gratuit
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	Gratuit
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	Gratuit
2.2.3.3	Effets de commerce	
2.2.3.3.1	Frais sur paielement d'effets	Gratuit
2.2.3.3.2	Frais d'encaissement sur effets	5 000 HT
2.2.3.3.3	Commission de bordereau	Gratuit
2.2.3.3.4	Commissions d'endos	0,15% du montant, min 4 000 HT
2.2.3.3.5	Intérêt	(Voir escompte)
2.2.3.3.6	Port de lettre	1 000 HT
2.2.3.3.7	Frais fixe	Gratuit
2.2.3.3.8	Frais de protêt	50 000 HT
2.2.3.3.9	Frais de prorogation Escompte d'Effet	30 000 HT
2.2.3.3.10	Autres effets de commerce	
2.2.3.3.10.1	Réclamation d'effet non échu	10 000 HT
2.2.3.3.10.2	Avis et sort demandé par le cedant	7 500 HT
2.2.3.3.10.3	Acceptation	7 500 HT
2.2.3.3.10.4	Effet avalisé impayé	25 000 HT

III - SERVICES BANCAIRES

3.1	Date de valeurs appliquées	
3.1.1	Virements reçus	Crédit au plus tard le 1er jour ouvré suivant celui de la réception du virement
3.1.2	Remise de chèque	Crédit au plus tard le 1er jour ouvré suivant celui de l'encaissement
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	Décompte du jour de la remise, crédit valeur 1er jour ouvré suivant celui de la remise
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paielements de chèques	Débit, le 1er jour ouvré précédant celui du paielement ou de l'exécution de l'opération
3.1.5	Versement et retrait d'espèces	Crédit et débit le jour de l'opération
3.1.6	Livrets d'épargne	Crédit, le 1er jour de la quinzaine suivant le jour du versement et débit, le 1er jour de la quinzaine précédant le retrait
3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Dépôts d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèque de guichet	Gratuit
3.2.3	Emission de chèque de banque en F CFA	Gratuit
3.2.4	Emission chèque de banque en autres devises	NA
3.2.5	Rejet de chèque	Idem 5.6
3.2.6	Demande d'opposition	10 000 HT par feuillet, maximum 20 000 HT
3.2.7	Incident sur compte (ATD, Saisie-arrêt)	40 000 HT
3.2.8	Protêt	50 000 HT
3.2.9	Frais de circularisations	40 000 HT
3.2.10	Changement de signature	Gratuit
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Gratuit
3.2.12	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client notamment d'identification	Gratuit
3.2.13	Changement de garde de titre	Gratuit
3.2.14	Frais de nantissement	30 000 HT
3.2.15	Frais de saisie attribution avis à tiers détenteur (ATD)	40 000 HT
3.2.16	Frais de reclassement	NC
3.2.17	Autres types de services bancaires	NC
4.1	Avis de debit et de crédit par voie électronique	Gratuit
4.2	Banque en ligne	
4.2.1	Abonnement mensuel internet banking BOAweb (MID)	2 000 HT
4.2.2	Abonnement mensuel internet banking BOAweb (CORPO)	5 000 HT
4.3	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	
4.3.1	Virement interne (vers BOA BF)	Gratuit

CONDITIONS DE BANQUE 2023 APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES ENTREPRISES ET ONG

(Tarif en vigueur au 5 janvier 2023 en F CFA HT)



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP

4.3.2	Virement domestique (vers autres banques au BF)	Confère commission transfert zone UEMOA 9.4.1
4.3.3	Virement International (hors du BF)	Confère commission de transfert au 9.4.3.1
4.3.4	Virement de masse	Tarif en vigueur
4.3.5	Service Orange Money To Bank/Liaison de compte avec Orange Money (Entreprise individuelle)	
4.3.5.1	Abonnement	Gratuit
4.3.5.2	Transfert du Compte BOA vers Compte Orange Money	
4.3.5.3	De 0 à 400 000	200 TTC (Par opération)
4.3.6	Transfert du Compte Orange Money vers Compte BOA	
4.3.6.1	De 0 à 20 000	200 TTC (Par opération)
4.3.6.2	De 20 001 à 400 000	1% (Par opération)
4.4	Services SMS	
4.4.1	BSMS (5 sms/mois)	Gratuit
4.4.2	Accès au service sms au delà de 5 sms/mois	1 500 HT / mois (pour 10 sms supplémentaires)
4.5	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	Gratuit
4.5.1	Consultation du solde	Gratuit
4.5.2	Consultation et extraction du relevé bancaire	Gratuit
4.6	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	
	Souscription E-relevé	Gratuit
4.7	Autres types de services banque à distance	
4.7.1	Frais de location mensuel TPE	10 000 HT

V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
5.2	Frais de main levée d'opposition Banque Centrale	Gratuit
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	10 000 HT
5.4	Lettre de relance pur compte débiteur (pli recommandé)	10 000 HT
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	Gratuit
5.6	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou insuffisance de provision	10 500 HT
5.7	Forfait chèque impayé <à montant à préciser	NC
5.8	Certificat de non paiement (franco)	Gratuit
5.9	Autres types de frais de gestion des incidents de paiement	
5.9.1	Retour impayé d'effets	
5.9.1.1	À l'escompte	16 000 HT
5.9.1.2	À l'encaissement	8 500 HT

VI - OPÉRATIONS SUR TITRES

6.1	Frais de tenue et de gestion (prélèvement annuel)	NC
6.2	Achat et vente de valeurs mobilières (actions et obligations)	NC
6.3	Epargne salariale (Plan Epargne Entreprise)	NC
6.4	Souscription de bons de caisse émis par la banque (gratuit)	NC
6.5	Relevé mensuel (gratuit)	NC
6.6	Relevé de titres à la demande	NC
6.7	Autres types d'opérations sur titres	NC

VII - OPÉRATIONS DE CHANGE

7.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	
7.1.1	Euro	
7.1.1.1	Achat	Gratuit
7.1.1.2	Vente	2% HT
7.1.2	Autres devises	
7.1.2.1	Achat	Gratuit
7.1.2.2	Vente	2%
7.1.2.3	Achat et vente de chèques de voyage en Euro	2% HT
7.2	Achat	Gratuit
7.3	Vente	2% HT
7.3.1	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotés (commissions à prévoir)	
7.3.2	Achat	Gratuit
7.3.3	Vente	2%
7.4	Autres types d'opérations de change	NC

VIII - OPÉRATIONS DE CRÉDIT

8.1	Crédit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB + Marge)	
8.1.1	Découvert en compte non convenu ou non formalisé (TBB + Marge)	9,5% HT +/- marge à négocier
8.1.2	Découvert en compte convenu et formalisé (TBB + Marge)	9,5% HT +/- marge à négocier
8.1.3	Crédits à court terme (TBB + Marge)	9,5% HT +/- marge à négocier
8.1.4	Autres crédits à court terme (TBB + Marge)	9,5% HT +/- marge à négocier
8.1.5	Autres crédits à moyens et long terme (TBB + Marge)	9,5% HT +/- marge à négocier
8.1.6	Crédit-bail	
8.1.6.1	Mobilier	9,5% HT +/- marge à négocier
8.1.6.2	Immobilier	NC
8.1.7	Financement en devises	NC
8.1.8	Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	NC*
8.1.9	Autres financements en devises	NC
8.1.10	Escompte d'effets de commerce (par type d'effet)	
8.1.10.1	Effet avalisé	6% à 11% HT
8.1.10.2	Effet non avalisé	10 à 13% HT
8.1.10.3	Prorogation d'effets avalisés	50 000 HT
8.1.11	Facilités de caisse et avances (types à définir)	
8.1.11.1	Avance sur marché	13% HT
8.1.11.2	Découvert	13% HT
8.1.12	Prêt de consolidation de découvert	13% HT
8.1.13	Autres types de crédits de trésorerie	
8.1.13.1	Ligne d'affacturage	100 000 HT
8.1.13.2	Mobilisation à chaque tirage	0,5% HT du montant mobilisé
8.2	Crédit par signature	
8.2.1	Caution sur marchés (par trimestre indivisible : tout trimestre entamé est dû)	
8.2.1.1	Cautions de soumission	
8.2.1.1.1	De 0 à 500 000	25 000 HT
8.2.1.1.2	De 500 000 à 1 million	50 000 HT
8.2.1.1.3	De 1 million à 2 millions	75 000 HT
8.2.1.1.4	Montant supérieur à 2 000 000	Commission fixe 30 000 HT + commission proportionnelle trimestrielle de 3% (minimum 15 000 HT)
8.2.1.2	Caution (express) de soumission	Commission fixe 50 000 + commission proportionnelle trimestrielle de 3% (minimum 15 000 HT)
8.2.1.3	Plusieurs exemplaires	40 000 HT + commission proportionnelle trimestrielle de 3% (minimum 15 000 HT)
8.2.1.4	Modèle imposé	35 000 HT + commission proportionnelle trimestrielle de 3% (minimum 15 000 HT)
8.2.1.5	Caution forte (par trimestre indivisible : tout trimestre entamé est dû)	
8.2.1.5.1	Modèle standard	75 000 HT + commission proportionnelle trimestrielle de 3% (minimum 15 000 HT)
8.2.1.5.2	Modèle imposé	80 000 HT + commission proportionnelle trimestrielle de 3% (minimum 15 000 HT)
8.2.1.5.3	Plusieurs exemplaires	80 000 HT + commission proportionnelle trimestrielle de 3% (minimum 15 000 HT)
8.2.1.5.4	Express	100 000 HT + commission proportionnelle trimestrielle de 3% (minimum 15 000 HT)
8.2.1.6	Demande de prorogation	30 000 HT
8.2.1.7	Engagement de cautionner	3% HT
8.2.1.8	Garantie à 1ère demande (par trimestre indivisible : tout trimestre entamé est dû)	
8.2.1.9	De 1 à 50 000 000	50 000 + commission proportionnelle trimestrielle de 3% (minimum 15 000 HT)
8.2.1.10	De 50 000 001 à 100 000 000	100 000 + commission proportionnelle trimestrielle de 3% (minimum 15 000 HT)
8.2.1.11	Plus de 100 000 000	150 000 HT + commission proportionnelle trimestrielle de 3% (minimum 15 000 HT)
8.2.1.12	Caution de paiement (par trimestre indivisible : tout trimestre entamé est dû)	
8.2.1.12.1	Montant inférieur à 500 000 000	75 000 HT + commission proportionnelle trimestrielle de 3% (minimum 15 000 HT)

CONDITIONS DE BANQUE 2023 APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES ENTREPRISES ET ONG

(Tarif en vigueur au 5 janvier 2023 en F CFA HT)



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP

8.2.1.12.2	Montant supérieur à 500 000 000	100 000 HT + commission proportionnelle trimestrielle de 3% (minimum 15 000 HT)
8.2.1.13	Modification de caution ou d'attestation	5 000 HT + commission proportionnelle trimestrielle de 3% (minimum 15 000 HT)
8.2.1.14	Emission d'une caution à plusieurs lots	45 000 HT + commission proportionnelle trimestrielle de 3% (minimum 15 000 HT)
8.2.2	Cautions fiscales et douanières	75 000 HT + commission proportionnelle trimestrielle de 3% (minimum 15 000 HT)
8.2.3	Aval de traites	50 000 HT + 3% du montant, min 15 000 HT
8.3	Opérations connexes aux opérations de crédits	
8.3.1	Main levée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	50 000 HT
8.3.2	Avenant sur contrat prêt	
8.3.3	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	5 000 HT
8.3.4	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	5 000 HT
8.3.5	Autre modification nécessitant une rédaction d'acte	5 000 HT
8.3.6	Demande de décompte	NA
8.3.7	Demande d'édition de tableau d'amortissement	1 000 HT
8.3.8	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	Intérêt débiteur
8.3.9	Commission d'engagement	
8.3.9.1	Frais et commissions d'escompte	0,15% minimum 4 000 HT
8.3.9.2	Cautions et avals	Confère ligne 8.2.3
8.3.10	Frais d'études des dossiers de prêt	
8.3.10.1	Clientèle commerciale	1% minimum 100 000 HT
8.3.10.2	Très Petites Entreprises	1% minimum 25 000 HT
8.3.10.3	Frais de dossier sur les lignes d'engagement par signature	0,5% min 50 000 HT
8.3.10.4	Frais de dossier sur les lignes d'engagement par signature pour les TPE	0,5% min 25 000 HT
8.3.10.5	Frais de dossier sur les lignes d'escompte	1% min 75 000 HT
8.3.10.6	Frais de dossier capacité financière	50 000 HT
8.3.10.7	Frais de dossier attestation ligne de crédit	50 000 HT
8.3.10.8	Frais d'études (en cas de renoncement du crédit après accord)	25 000 HT
8.3.10.9	Frais de notification	25 000 HT ; à déduire des frais de dossier si celui-ci est accordé

IX - OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

9.1	Encaissement chèque et effet en devises	
9.1.1	Euro	
9.1.1.1	Commission prorogation - commission rapatriement	NC
9.1.1.2	Commission d'encaissement (chèques et effets)	
9.1.1.2.1	De 1 à 5 000 000	8 500 HT
9.1.1.2.2	De 5 000 001 à 10 000 000	19 000 HT
9.1.1.2.3	De 10 000 000 à 50 000 000	23 500 HT
9.1.1.2.4	Plus de 50 000 000	26 000 HT
9.1.1.3	Frais d'envoi	10 000 HT
9.1.1.4	Provisions pour retour de chèques sur effets impayés	NA
9.1.1.5	Provisions pour retour de chèques impayés	NA
9.1.1.6	Avis de sort/SWIFT	NA
9.1.1.7	Frais de rejet	25 000 HT + frais correspondant
9.1.1.8	Frais de bordereau (PDL)	1 000 HT
9.1.2	Autres devises	
9.1.2.1	Commission de change	0,3% HT min 7500
9.1.2.2	Commission d'encaissement	
9.1.2.2.1	De 1 à 5 000 000	8 500 HT
9.1.2.2.2	De 5 000 001 à 10 000 000	19 000 HT
9.1.2.2.3	De 10 000 000 à 50 000 000	23 500 HT
9.1.2.2.4	Plus de 50 000 000	26 000 HT
9.1.2.3	Frais d'envoi	10 000 HT
9.1.2.4	Avis de sort/SWIFT	NA
9.1.2.5	Provision pour retour de chèque impayés	25 000 HT + frais correspondant
9.1.2.6	Port de lettre	1 000 HT

9.2	Emission de chèques et effets en devises	
9.2.1	Euro	
9.2.1.1	Frais de dossier	Gratuit
9.2.1.2	Com de transfert	Confère Commission de transfert au 9.4.3.1
9.2.1.3	Taxe BCEAO	0,60%
9.2.1.4	Frais swift	NA
9.2.1.5	Frais liés à l'autorisation de change	Gratuit
9.2.2	Autres devises	
9.2.2.1	Frais de dossier	Gratuit
9.2.2.2	Taxe BCEAO	0,6% HT
9.2.2.3	Frais liés à l'autorisation de change	Gratuit
9.2.2.4	Frais swift	NA
9.2.2.5	Autres types d'opérations avec l'étranger	NC
9.3	Encaissement chèques et effets libres reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA	
9.3.0	Zone UEMOA	
9.3.1	Chèques reçus par la compensation régionale	Gratuit
9.3.2	Frais d'encaissement	Gratuit
9.3.3	Frais de manipulation	Gratuit
9.3.4	Frais de SWIFT	Gratuit
9.3.5	Frais de port de lettre	Gratuit
9.3.6	Frais de chèque en souffrance	Gratuit
9.3.7	Frais fixes d'impayés	Gratuit
9.3.1.0	Zone HORS UEMOA	
9.3.1.1	Frais d'encaissement	
9.3.1.2	De 1 à 10 millions	15 000 HT (30 000 HT si effet)
9.3.1.3	De 10 à 25 millions	30 000 HT (60 000 HT si effet)
9.3.1.4	De 25 millions à 50 millions	80 000 HT (160 000 HT si effet)
9.3.1.5	Plus de 50 millions	120 000 HT (180 000 HT si effet)
9.3.1.6	Frais de manipulation	20 000 HT
9.3.1.7	Frais de SWIFT	10 000 HT
9.3.1.8	Frais de port de lettre	1 000 HT
9.3.1.9	Frais de chèque en souffrance	15 000 HT
9.3.1.10	Frais fixes d'impayés	25 000 HT
9.3.1.11	Commission de transfert	Confère Commission de transfert au 9.4.3.1
9.3.1.12	Frais de DHL pour retour	Selon tarif coursier
9.3.1.13	Frais de modification	20 000 HT
9.4	Transferts	
9.4.1	Transferts zone UEMOA	
9.4.1.1	Flash (de BOA à BOA)	
9.4.1.1.1	De 0 à 1 000 000	5 000 HT
9.4.1.1.2	De 1 000 000 à 5 000 000	7 500 HT
9.4.1.1.3	Supérieur à 5 000 000	25 000 HT
9.4.1.2	Autres banques de l'UEMOA hors groupe BOA	
9.4.1.2.1	De 0 à 1 000 000	17 000 HT
9.4.1.2.2	De 1 000 000 à 5 000 000	21 000 HT
9.4.1.2.3	Supérieur à 5 000 000	30 000 HT
9.4.2	Transferts hors zone UEMOA	
9.4.3	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	
9.4.3.1	Commission de transfert	
9.4.3.1.1	0 à 50 000 000	0,80%
9.4.3.1.2	Supérieur à 50 000 000	0,50%
9.4.3.2	Taxe BCEAO	0,6% HT
9.4.3.3	Commission de change	0,3% HT min 7 500
9.4.3.4	SWIFT-ON	Confère Commission de transfert au 9.4.3.1
9.4.4	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	
9.4.4.1	Commission de transfert	Confère Commission de transfert au 9.4.3.1
9.4.4.2	Taxe BCEAO	0,60%
9.4.5	Autres types de transferts	
9.4.6	SWIFT-ON	Confère Commission de transfert au 9.4.3.1
9.5	Opérations documentaires	
9.5.1	Remise documentaire import	
9.5.1.1	Frais documentaire	
9.5.1.1.1	De 1 à 10 000 000	30 000 HT
9.5.1.1.2	De 10 000 001 à 25 000 000	40 000 HT
9.5.1.1.3	De 25 000 001 à 50 000 000	80 000 HT
9.5.1.1.4	De 50 000 000 à 100 000 000	120 000 HT

CONDITIONS DE BANQUE 2023 APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES ENTREPRISES ET ONG

(Tarif en vigueur au 5 janvier 2023 en F CFA HT)



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP



9.5.1.1.5	Plus de 100 000 000	250 000 HT
9.5.1.2	Frais d'encaissement	25 000 HT
9.5.1.3	Frais d'acceptation	15 000 HT
9.5.1.4	Frais effets documentaires en souffrance	20 000 HT
9.5.1.5	Frais d'envoi	25 000 HT
9.5.1.6	Port de lettre	1 000 HT
9.5.1.7	Frais d'impayés	25 000 HT
9.5.1.8	Commission de modification	20 000 HT
9.5.2	Remise documentaire export	
9.5.2.1	Frais documentaire	
9.5.2.1.1	De 0 à 25 000 000	35 000 HT
9.5.2.1.2	De 25 000 001 à 50 000 000	65 000 HT
9.5.2.1.3	De 50 000 000 à 100 000 000	85 000 HT
9.5.2.1.4	Plus de 100 000 000	150 000 HT
9.5.2.1.6	Frais de dossier	20 000 HT
9.5.2.1.7	Frais d'encaissement	25 000 HT
9.5.2.1.8	Frais de domiciliation	30 000 HT
9.5.2.1.9	Port de lettre	1 000 HT
9.5.2.1.10	Frais d'envoi	40 000 HT
9.5.2.1.11	Frais de SWIFT	10 000 HT
9.5.2.1.12	Commission de modification	15 000 HT
9.5.3	Crédit documentaire import	
9.5.4	Ouverture de credoc	
9.5.4.1	Frais de dossier	50 000 HT
9.5.4.2	Commission d'ouverture (trimestre indivisible)	0,2% par trimestre min 25 000 HT
9.5.4.3	Port de lettre	1 000 HT
9.5.4.4	Frais de SWIFT	25 000 HT
9.5.5	Utilisation du credoc	
9.5.5.1	À vue : règlement	
9.5.5.1.1	Commission de paiement	0,20% HT
9.5.5.1.2	Commission de transfert	Confère Commission de transfert au 9.4.3.1
9.5.5.1.3	Commission de change	0,3% HT min 7 500
9.5.5.1.4	Commission BCEAO	0,6% HT
9.5.5.1.5	Port de lettre	1 000 HT
9.5.5.2	En différé	
9.5.5.2.1	Frais d'acceptation	0,2% HT
9.5.5.2.2	Frais de SWIFT	25 000 HT
9.5.6	Modification du credoc par terme	25 000 HT
9.5.6.1	Commission de levée de réserve	10 000 HT
9.5.7	Crédit documentaire export	
9.5.7.1	Frais d'encaissement	30 000 HT
9.5.7.2	Frais de notification	0,2%; minimum de perception 25 000 HT
9.5.7.3	Frais de SWIFT	25 000 HT
9.5.7.4	Frais de confirmation *(trimestre indivisible)	0,3% par trimestre, minimum de perception 25 000 HT (ne se cumule pas avec les frais de notification)
9.5.7.5	Port de lettre	Gratuit
9.5.8	Domiciliation recettes d'exportation	15 000 HT
9.5.8.1	Modification du credoc par terme	20 000 HT
9.5.8.2	Commission négociation	0,15% min 15 000 HT
9.5.8.3	Commission annulation	30 000 HT
9.5.9	Lettre de crédit	NC
9.5.10	SWIFT-ON	Confère Commission de transfert au 9.4.3.1

X - AUTRES SERVICES (DIVERS)

10.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
10.1.1	0 à 30 jours	5 000 HT
10.1.2	31 à 60 jours	7 500 HT
10.1.3	61 à 90 jours	10 000 HT
10.1.4	Plus d'un an	15 000 HT
10.1.5	Supplément par photocopie	Gratuit
10.2	Boîte à lettres	5 000 HT
10.3	Location de coffre-fort	NC*
10.4	Frais de reproduction de clé	NC*
10.5	Demande de renseignements sur client	5 000 HT
10.6	demande de renseignements commerciaux	40 000 HT
10.7	Demande de renseignements financiers	Gratuit

10.8	Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	40 000 HT
10.9	Abonnement mensuel au site internet	Gratuit
10.10	Informations annuelles des cautions	NA
10.11	Successions	
10.11.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	Gratuit
10.11.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	
10.11.2.1	De 1 à 100 000	3 000 HT
10.11.2.2	De 100 001 à 300 000	6 000 HT
10.11.2.3	De 300 001 à 500 000	10 000 HT
10.11.2.4	De 500 001 à 700 000	20 000 HT
10.11.2.5	De 700 001 à 1 000 000	30 000 HT
10.11.2.6	De 1 000 000 à 5 000 000	100 000 HT
10.11.2.7	Au-delà de 5 000 000	200 000 HT
10.11.3	Frais annuels de tenue de compte	20 000 HT
10.12	Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	Gratuit
10.13	Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détention ou opposition administrative	
10.13.1	Lettre d'avertissement	5 000 HT
10.13.2	Lettre d'injonction	5 000 HT
10.14	Attestations d'avoirs	Gratuit
10.15	Reconstitution d'extrait de compte	Gratuit
10.16	Autres types de services	
10.16.1	Cash collect	
10.16.2	Reconnaissance immédiate	6 000 HT
10.16.3	Reconnaissance différée	5 000 HT
10.16.4	Montant par déplacement	17 500 HT
10.16.5	Montant mensuel par mois pour une rotation par semaine	50 000 HT
10.16.6	Montant forfaitaire pour deux rotations par semaine	100 000 HT par mois
10.16.7	Pour plus de deux rotations par semaines	150 000 HT par mois
10.16.8	Approvisionnement en fonds chez le client (montant par déplacement)	25 000 HT